

Métropole européenne de Lille

État des fonctionnaires mis à disposition dans le cadre du mécénat de compétences

(En application de l'article de 209 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale)

Structure bénéficiaire	Date de début de MAD	Date prévisionnelle de fin de MAD	Montant brut prévisionnel de la subvention à raison de 2 jours maximum par mois (24 jours par an)
Association AFEV	01/01/2025	31/12/2025	3 132,95 €
Association ARRE	01/01/2025	31/12/2025	3 083,71 €
Association Article 1	01/01/2025	31/12/2025	9772.44 €
Association Duo for a Job	01/01/2025	31/12/2025	6 585,73 €
Association Iris Formation	01/01/2025	31/12/2025	9 919,40 €
Association La Clé	01/01/2025	31/12/2025	2 943,33 €
Association Prisme	01/01/2025	31/12/2025	5 985,32 €
Association Proximité	01/01/2025	31/12/2025	3 888,52 €
			45 311,40€